

# Nouvelle taxe sur les plateformes aéroportuaires :

## *Rien pour l'environnement !*

Réf. : 23 062/ZN/MD

28.09.2023

Le projet de loi de finances pour 2024 a été présenté en conseil des Ministres le mercredi 27 septembre. D'insistantes rumeurs évoquaient l'éventualité d'une mise en place de nouvelles taxes, notamment sur les billets d'avions mais aussi sur les plateformes aéroportuaires. C'est finalement une taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance qui sera instaurée. Les aéroports impactés devront remplir une double condition, d'un côté de dépassement de seuil de revenus et de l'autre d'un seuil de rentabilité. Dans les faits, les aéroports qui seront soumis à cette mesure seront les plateformes aéroportuaires parisiennes ainsi que les aéroports de Lyon, Marseille et Nice pour un montant total d'environ 500 millions d'euros.

Une fois de plus, le gouvernement prend le risque de déstabiliser le secteur de l'aérien sans en mesurer les multiples conséquences. Cette nouvelle taxe, en effet, va venir grever les finances des aéroports qui répercuteront le manque à gagner sur les redevances à payer par les compagnies aériennes exploitant ces plateformes. En conséquence, les compagnies aériennes augmenteront une fois de plus les prix de leurs billets d'avion et ce seront, au final, les passagers qui s'acquitteront de cette taxe ou les salariés par la modération salariale.

Les compagnies low-cost tireront bénéfice de cette mesure. En effet, le modèle low-cost qui a envahi les aéroports secondaires du pays opère majoritairement sur des aéroports qui ne subiront pas cette taxe et qui seront donc une fois de plus avantageées financièrement. Par ailleurs, les hubs internationaux étrangers se verront eux aussi favorisés, puisque plus attractifs financièrement, au préjudice des plateformes impactées par cette taxe.

La FEETS-FO réaffirme que la transition écologique du secteur ne peut se structurer que via des normes encadrées au niveau international. Le secteur a besoin d'aide à la décarbonation et pas d'une fiscalité punitive nationale qui s'alourdit d'année en année.

La FEETS-FO dénonce donc cette disposition du PLF 2024 et appelle à ce que cette mesure soit retirée du projet de loi avant son adoption. Cette taxe ne fera que fragiliser encore plus un secteur mis à mal depuis le COVID-19 et favorisera les hubs étrangers ainsi que les compagnies low cost. Les principales victimes seront donc les usagers et les salariés sans aucun gain en matière d'environnement.

### *Contacts :*

Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral, 06 30 63 99 81

### FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**  
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

📞 01 44 83 86 20

🖨 01 48 24 38 32

